

COMMISSION EDUCATION ELARGIE

4 MAI 2017 (corrigé après réunion)

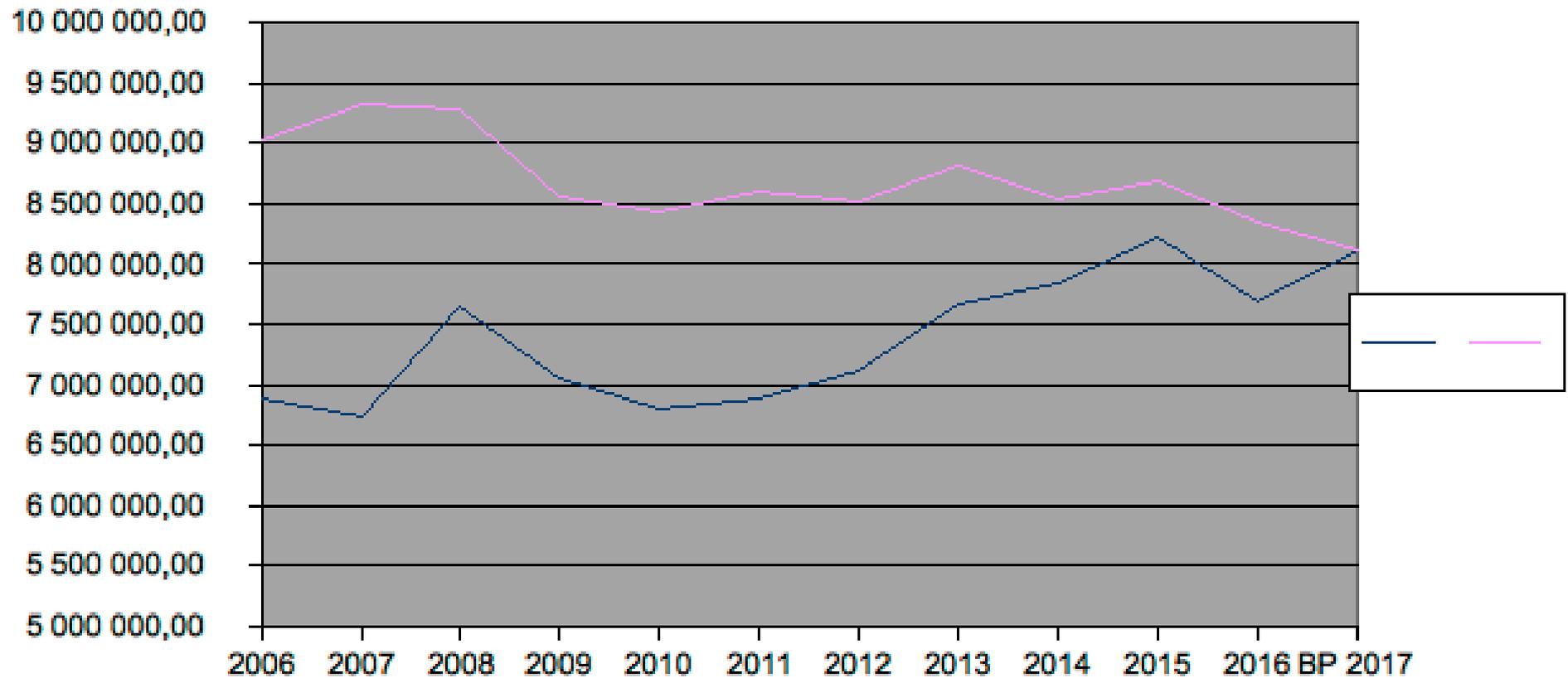
- Budget communal 2017
- Analyse des coûts des services 2015-2016
- Proposition du tarif de l'heure de garderie
- Proposition du tarif du temps méridien
- Proposition du tarif des parcours éducatifs
- Tarification du transport scolaire et de la navette
- Refacturation des frais de scolarité / dérogations
- Diminution des budgets alloués aux écoles
- Diminution des quotas de bus
- Questions diverses

BUDGET 2017

(voté le 10 février 2017)

- Cette année, le budget a été équilibré sans aucune marge de manœuvre.
- Les recettes couvrent tout juste les dépenses prévisionnelles. L'évolution de l'excédent de fonctionnement est précisé dans le schéma ci-après. L'augmentation visible des dépenses (en bleu) correspond notamment à l'impact de la revalorisation des carrières et du point d'indice sur les salaires de la fonction publique territoriale, applicable cette année. La diminution des recettes (en rose) est due en grande partie à la participation des collectivités à la baisse de la dette de l'état (diminution de la dotation générale de fonctionnement).

Evolution de l'excédent de fonctionnement



Analyse des coûts des services 2015-2016

Coûts de fonctionnement (hors investissement) pour l'année scolaire 2015-2016

	Fonctionnement	Garderie périscolaire (hors temps méridien)	Parcours éducatifs	ATSEM	Intervenants Sport	Intervenants Musique	Transport TTP	Transport	Restauration	Total
Dépenses	395 589	206 763	146 973	98 016	38 609	18 550	36 398	195 334	692 205	1 792 038
Recettes familles		96 400	59 230					16 269	351 088	522 987
% à la charge des familles		47	40					8	51	29
Subventions (CAF, CGI, ...)			44 177					74 159		118 336
Nature des dépenses	Entretien, fournitures, énergie	Animation matin, soir et mercredi midi	Encadrement et matériel	Mise à disposition d'ATSEM pendant le temps scolaire	Mise à disposition d'ETAPS pendant le temps scolaire	Mise à disposition d'intervenants musique pour les élémentaires pendant le temps scolaire	Tiers temps pédagogique	Transport scolaire et navette	Fabrication et service du repas, animation du temps méridien	

Evolution des tarifs

- Objectif à court et moyen termes
 - Conserver une répartition des tarifs par QF linéaire
 - Ajouter une tranche haute de 1681 à 1910
 - Avoir une répartition des coûts de 40/60 entre la commune et les familles

Quotient Familial	Nbr/familles par tranche
0 à 310	9
311 à 540	9
541 à 760	33
761 à 990	27
991 à 1220	40
1221 à 1450	43
1451 à 1680	54
1681 à 1899	40
1900 et plus	132
	387

estimés

Proposition du tarif de l'heure de garderie pour la rentrée 2017

Coût du service 2015-2016 = 4,84 €/h.enfant

Tarifs 2016-2017

QF	Tarif (en €)	Ecart
0-300	1,22	
301-530	1,35	0,13
531-760	1,49	0,14
761-990	1,65	0,16
991-1220	1,79	0,14
1221-1450	1,93	0,14
1451-1680	2,06	0,13
1681 et plus	2,20	0,14

Proposition Tarifs 2017-2018

QF	Tarif (en €)	Ecart
0-300	1,22	
301-530	1,38	0,16
531-760	1,54	0,16
761-990	1,70	0,16
991-1220	1,86	0,16
1221-1450	2,02	0,16
1451-1680	2,18	0,16
1681-1910	2,34	0,16
1911 et plus	2,50	0,16

Proposition du tarif de restauration scolaire pour la rentrée 2017

Coût du service 2015-2016 = 12,45 €/repas

Tarifs 2016-2017

QF	Tarif (en €)	Ecart
0-300	2,17	
301-530	2,91	0,74
531-760	3,65	0,74
761-990	4,35	0,70
991-1220	5,10	0,75
1221-1450	5,83	0,73
1451-1680	6,55	0,72
1681 et plus	7,28	0,73

Proposition Tarifs 2017-2018

QF	Tarif (en €)	Ecart
0-300	2,17	
301-530	2,93	0,76
531-760	3,69	0,76
761-990	4,45	0,76
991-1220	5,21	0,76
1221-1450	5,97	0,76
1451-1680	6,73	0,76
1681-1910	7,49	0,76
1911 et plus	7,87	0,38

Deuxième augmentation de 0,38 € en 2018 pour QF > 1910

Proposition du tarif des parcours éducatifs pour la rentrée 2017

- Etant donné les incertitudes sur l'organisation des temps scolaire et périscolaire après les élections présidentielle et législative, il est proposé de ne pas modifier la grille tarifaire.

QF	Tarif (en €)
0-310	112
301-530	117
531-760	122
761-990	127
991-1220	132
1221-1450	137
1451-1680	142
1681 et plus	147

Tarification des transports scolaires

- SMU est autorité organisatrice de second rang pour le compte de la Communauté de communes du Grésivaudan.
- Une convention nous lie à la CCG, elle prévoit que les conditions tarifaires doivent être les mêmes partout sur son périmètre.
- Les conditions de tarification que nous appliquons actuellement ne sont pas les mêmes que celles de la CCG.
- La CCG a lancé une refonte de ses conditions tarifaires.
- Nous restons dans l'attente des informations de la CCG et nous serons dans l'obligation d'appliquer les tarifs pratiqués pour toutes les communes de la CCG. Le changement interviendrait à la rentrée 2018

Tarifification de la navette Pinet – gymnase (- Gières le mercredi)

- Tarif 2016-2017 : 24,40 €
 - 58 cartes vendues (recette = 1415,20 €)
 - Coût d'un trajet de navette 2 Pinet – gymnase : 49,89 €
 - 139 « navette 2 » dans l'année scolaire : 6934,71 €
- => proposition : 24,90 € (+2%)

Refacturation des frais de scolarité

- Lors du CM du 12/04/2017, le principe de refacturation des frais de scolarité a été adopté.
- Le montant moyen des frais de scolarité (maternelle et élémentaire) s'élève à 964,39 €/enfant. Cette participation sera demandée à chaque commune de résidence des enfants accueillis à SMU, pour les dérogations accordées à la rentrée 2017.
- Cela aura des répercussions sur les accords de dérogation, notamment pour les élèves actuellement à l'école maternelle des Petites Maisons, au moment où ils demanderont une dérogation pour entrer à l'école élémentaire. En effet, la commune de résidence doit donner son accord au préalable.

Diminution des budgets alloués aux écoles

Dans ce contexte de fortes restrictions budgétaires, la commission éducation s'est employée fin 2016 à répartir de façon la plus juste le budget alloué aux écoles. Elle a proposé la répartition suivante :

- 34€/élève + 34€/classe pour les fournitures scolaires,
- 100€/classe pour les manuels scolaires, auxquels ont été ajoutés cette année 20€/élève pour les achats de manuels liés aux nouveaux programmes,
- 60€/classe pour le petit matériel,
- 45€/élève d'élémentaire et 27€/élève de maternelle pour l'ensemble des activités.

Diminution des quotas de bus

- Un travail est en cours avec les directeur et directrices des écoles afin de définir les différents scénarios possibles pour une diminution des quotas de bus.
- Actuellement, les activités obligatoires nécessitent environ la moitié des bus affrétés par la commune.
- Cette diminution des quotas aura donc un fort impact sur les activités proposées par les écoles.
- Les conclusions vous seront données après concertation avec les équipes enseignantes.

Questions diverses

- Travaux sur les portails
=> réalisés au cours de l'été 2017
- Remarques suite à la commission sur la restauration
=> pas de prise en compte à l'heure actuelle, mais à voir par la suite

Prochaines dates

- Comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires
=> Mardi 6 juin à 20h30
- Conseils d'école
=> Lundi 19 juin à 18h30 pour l'élémentaire PM
=> Mardi 20 juin à 18h pour la maternelle PM
=> Vendredi 23 juin à 18h15 pour l'école de Pinet
- Attribution des bouquets des parcours éducatifs
=> Mercredi 5 juillet – date à définir en journée